

Numéro de l'ACP : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_

**Adresse postale préférée :**

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville/province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Télécopie : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**RÉTABLISSMENT DE L'ACCRÉDITATION DE L'ACP**

Une personne peut demander que son accréditation auprès de l'ACP soit rétablie dans les trois ans qui suivent la date de radiation de son accréditation. Pour qu'une accréditation soit rétablie, elle doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre de l'ACP et payer les droits d'adhésion applicables.** Pour ce faire, remplissez le formulaire d'adhésion à titre de membre professionnel ou d'organisation membre, ou ajoutez votre nom à la liste des membres de votre employeur. Pour en savoir plus sur la façon de faire ajouter votre nom à la liste des membres de votre organisation membre de l'ACP, contactez : [adhesion@payroll.ca](mailto:adhesion@payroll.ca).

Vous trouverez les formulaires d'adhésion à : [www.payroll.ca](http://www.payroll.ca) > Adhésion > Devenez membre de l'ACP.

- Acheter et réussir le Vérificateur des connaissances sur la paie (VCP). Vous devez obtenir une note d'au moins 65% à chaque partie du cours.** Vous ne pouvez prendre le test du Vérificateur des connaissances sur la paie que 2 fois pour rétablir votre accréditation.

Vous pouvez acheter le *Vérificateur des connaissances sur la paie* à : [www.paie.ca](http://www.paie.ca) > accreditation > vérificateur des connaissances sur la paie. Vous pouvez utiliser le *Vérificateur des connaissances sur la paie* une seule fois par achat.

- Imprimer les résultats du Vérificateur des connaissances sur la paie une fois que vous avez complété avec succès le test avec une note minimale de 65 % pour chaque cours. Vous aurez accès à vos résultats pour 30 jours après avoir effectué le test.

Droits	TPS de 5 % AB, BC, MB, NT, NU, SK, YT	TVH de 13 % ON	TPS de 5 % : TVQ de 9,975 % QC	TVH de 15 % NB, NL, NS, PE
150,00 \$	157,50 \$	169,50 \$	172,47 \$	172,50 \$

Chèque (à l'ordre de : Association canadienne de la paie)  personnel  d'entreprise  Mandat

N° de carte de crédit : (Visa, MC, Amex) : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_/\_\_\_\_  
MM AA

Nom du titulaire de la carte : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire de la carte : \_\_\_\_\_

*L'ACP se réserve le droit de modifier ses prix et/ou ses conditions d'admissibilité à ses produits ou services sans préavis.*

□ **J'accepte de me conformer aux exigences d'accréditation en vigueur.**

Je soussigné/e, \_\_\_\_\_ (prénom et nom de famille), atteste par ma signature que je reconnais et conviens que mon accréditation à titre de S.C.P ou de G.A.P sera rétablie uniquement après que j'aurai satisfait à toutes les exigences énoncées dans la *Demande de rétablissement de l'accréditation*. Je reconnais et je conviens également que je dois satisfaire aux trois exigences suivantes pour maintenir mon accréditation auprès de l'ACP :

1. Continuer à adhérer à l'ACP à titre de membre professionnel (ou individuel) ou par l'entremise de mon employeur qui est une organisation membre de l'ACP
2. Respecter le Code de conduite professionnelle de l'ACP
3. Satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FPC)

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Faites parvenir votre *Demande de rétablissement de l'accréditation* au :

Bureau national de l'ACP a/s Service de l'accréditation  
1600, rue Bloor Est, bureau 250  
Toronto (Ontario) M4W 1E6

Télécopie : 416-487-3384

Courriel : [accreditation@paie.ca](mailto:accreditation@paie.ca)

**Votre envoi aux fins de demande de rétablissement de l'accréditation doit inclure :**

- a) le *Formulaire de demande d'adhésion* (le cas échéant)
- b) le rapport de résultats du *Vérificateur des connaissances sur la paie* (qui prouve que la note de passage de 65 % a été obtenue)
- c) le formulaire de *Demande de rétablissement de l'accréditation* dûment rempli

**Remarque : les envois de demande de rétablissement de l'accréditation incomplets ne seront pas traités et les documents y afférents seront détruits. Veillez à suivre toutes les étapes ci-dessus avant d'envoyer vos documents.**

L'Association canadienne de la paie – Service d'accréditation  
1600, rue Bloor Est, bureau 250, Toronto (Ontario) M4W 1E6

Télécopie : 416-487-3384

Courriel : [accreditation@payroll.ca](mailto:accreditation@payroll.ca)

N° de TPS et TVH : R100769918; N° de TVQ : 1013458720

*L'ACP se réserve le droit de modifier ses prix et/ou ses conditions d'admissibilité à ses produits ou services sans préavis.*